Réunion du Conseil Municipal de PERCY-EN-NORMANDIE

Séance du 09 mars 2021

PROCÈS VERBAL

L'An deux mil vingt et un, le neuf mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de PERCY-EN-NORMANDIE, par convocation en date du deux mars deux mille vingt et un, se sont réunis à la salle des fêtes de Percy, en séance publique, sous la présidence de Charly VARIN, Maire de PERCY-EN-NORMANDIE.

Etaient présents : Régis BARBIER, Brigitte DESDEVISES, Marie-Angèle DEVILLE, Valéry DUMONT, Manuella DUVAL, Nadine FOUCHARD, Ghislaine FOUCHER, Mireille GENDRIN, Fabien GOFFROY, Florian HERVY, Denis HUBERT, Jean-Pierre JOULAN, Jean-Pierre LAMOUREUX, Jean LEBÉHOT, Serge LENEVEU, Eliane LETOUSEY, Axel MARIE, Marie-Andrée MORIN, Charline POTIN, Roselyne RAMBOUR, Silvia SANONER, Nicolas SÉBIRE, Sabine TOULIER, Charly VARIN.

Étaient absents avec procuration : Lucie JEANNE (procuration à Brigitte DESDEVISES), Yohann LEROUTIER (procuration à Jean LE BÉHOT).

Etait absent sans procuration : Benjamin VERMEULEN.

Mme Manuella DUVAL a été élue secrétaire de séance.

Mme Aline BLANCHET, Directrice Générale des Services, assiste à la séance.

Nombre de membres en exercice : 27	Présents : 24	Absents représentés : 2	Absents non représentés : 1	Votants : 26

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Administration générale – compte rendu des délégations données au maire par le conseil municipal
3. Budget annexe assainissement
    a. *Compte de gestion 2020- Assainissement de PERCY-EN-NORMANDIE*
    b. *Compte administratif 2020– Assainissement de PERCY-EN-NORMANDIE*
    c. *Affectation de résultat - Assainissement*
    d. *Budget primitif 2021– Assainissement de PERCY-EN-NORMANDIE*
4. Budget annexe lotissement du Chefresne - Compte de gestion 2020- Lotissement du Chefresne
5. Budget annexe Energies Nouvelles Renouvelables
    a. *Compte de gestion 2020*
    b. *Compte administratif 2020*
    c. *Affectation de résultat*
    d. *Budget primitif 2021*
6. Budget annexe lotissement la Cannière
    a. *Compte de gestion 2020- Lotissement la Cannière*
    b. *Compte administratif 2020 – Lotissement la Cannière*
    c. *Budget primitif 2021 - Lotissement la Cannière*
7. Budget principal Commune de Percy en Normandie
    a. *Compte de gestion 2020 – Commune de PERCY-EN-NORMANDIE*
    b. *Compte administratif 2020 – Commune de PERCY-EN-NORMANDIE*
    c. *Affectation de résultat 2020*
    d. *Taux d'imposition 2021*
    e. *Autorisation de programme et crédits de paiements*
    f. *Budget primitif 2021 – Commune de PERCY-EN-NORMANDIE*
8. Finances – subvention au budget CCAS de Percy-en-Normandie
9. Finances - tarif de restauration scolaire
10. Finances - subvention à l'école Sainte-Marie
11. Ressources humaines - Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel - Délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche.
12. Voirie - Aménagement du réseau d'éclairage public rue du Général Allix avec le SDEM 50 (APS 393 162)
13. Voirie - Acquisition de parcelles AB 581 et ZD 128 - Village de la Cannière
14. Affaires sociales - Désignation de représentants auprès du SAG de Percy (Secteur d'Action gérontologique)
15. Questions diverses

1. Approbation du compte rendu de la séance précédente

M. le Maire demande au Conseil s'il y a des remarques de fond sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 janvier 2021 et propose de l'approuver.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Administration générale – compte rendu des délégations données au maire par le conseil municipal

Depuis le dernier conseil municipal, M. le Maire n'a pas pris de décisions en application des délégations que lui a données le Conseil Municipal par délibération 2020-14 du 02 juin 2020.

3. Budget annexe assainissement

A. Compte de gestion 2020 - Assainissement de PERCY-EN-NORMANDIE (délibération D-2021-04)

Le compte de gestion laisse apparaître les résultats d'exécution suivants pour l'exercice 2020 :

	Résultat de clôture exercice 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de 2020
Investissement	- 35 983,74 €		18 366,66 €	- 17 617,08 €
Fonctionnement	86 668,11 €	64 517,56 €	34 353,71 €	56 504,26 €
Total	50 684,37 €	64 517,56 €	52 720,37 €	38 887,18 €

Ces résultats sont identiques à ceux du compte administratif.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- **que le compte de gestion du budget annexe « assainissement » de Percy-en-Normandie dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**
- **d'adopter ce compte de gestion.**

B. Compte administratif 2020 – Assainissement de PERCY-EN-NORMANDIE (délibération D-2021-05)

Le compte administratif du budget annexe « assainissement » laisse apparaître les résultats d'exécution suivants pour l'exercice 2020 :

Budget annexe assainissement	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		22 150,55 €	35 983,74 €		35 983,74 €	22 150,55 €
Opération de l'exercice	108 170,16 €	142 523,87 €	388 516,87 €	406 883,53 €	496 687,03 €	549 407,40 €
TOTAUX	**108 170,16 €**	**164 674,42 €**	**424 500,61 €**	**406 883,53 €**	**532 670,77 €**	**571 557,95 €**
Résultats de clôture		56 504,26 €	17 617,08 €			38 887,18 €
Restes à réaliser			69 941,03 €	166 900,00 €	69 941,03 €	166 900,00 €
TOTAUX CUMULES	**108 170,16 €**	**164 674,42 €**	**494 441,64 €**	**573 783,53 €**	**602 611,80 €**	**738 457,95 €**
RESULTAT DEFINITIF		***56 504,26 €***		***79 341,89 €***		***135 846,15 €***

Mme DEVILLE, adjointe au maire en charge des finances, détaille les résultats du budget pour l'exercice 2020. Après avoir répondu aux questions du Conseil Municipal, M. le Maire sort de la salle et M. JOULAN est élu président de la séance.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- **d'approuver le compte administratif du budget annexe « assainissement » de la Commune de Percy-en-Normandie pour l'exercice 2020.**

M. le Maire rentre dans la salle et reprend la présidence de la séance.

C. Affectation de résultat 2020 – Assainissement

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Selon le compte administratif voté ce jour, les résultats définitifs 2020 sont les suivants :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations exercice 2020	108 170,16 €	142 523,87 €	+ 34 353,71 €
Résultat antérieur reporté (article 002)		22 150,55 €	
TOTAUX (solde = résultat de clôture à affecter)	**108 170,16 €**	**164 674,42 €**	**+ 56 504,26 €**

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations exercice 2020	388 516,87 €	406 883,53 €	18 366,66 €
Résultat antérieur reporté (article 001)	35 983,74 €		- 35 983,74 €
Solde avant prise en compte des restes à réaliser			**- 17 617,08 €**
Restes à réaliser	69 941,03 €	166 900,00 €	96 958,97 €
TOTAUX (y compris les restes à réaliser)	**494 441,64 €**	**573 783,53 €**	**79 341,89 €**

Le résultat cumulé d'investissement après prise en compte des restes à réaliser étant positif, il n'est pas nécessaire d'affecter le résultat de clôture de fonctionnement en investissement. Les résultats sont simplement reportés

Affectation de résultat	Montant
Affectation à l'investissement (1068)	- €
Report en recettes de fonctionnement (002)	56 504,26 €
Report en dépenses d'investissement (001)	17 617,08 €

D. Budget primitif 2021 – Assainissement (délibération D-2021-06)

Mme DEVILLE présente le projet de budget primitif 2021 pour le budget annexe « assainissement » de Percy-en-Normandie, qui s'établit comme suit :

Section d'exploitation			
Dépenses	**Montant en €**	**Recettes**	**Montant en €**
011 Charges à caractère général	56 510,00	002 Résultat reporté	56 504,26
023 Virement à la section d'investissement	*65 939,26*		
042 Opérations d'ordre entre section	*65 000,00*	*042 Opérations d'ordre entre section*	*33 350,00*
65 Autres charges de gestion courante	5,00	70 Produits des services	108 600,00
66 Charges financières	17 000,00	74 Subventions d'exploitation	6 000,00
Total	**204 454,26**	**Total**	**204 454,26**

Section d'investissement (reports + nouveaux crédits)			
Dépenses	**Montant en €**	**Recettes**	**Montant en €**
001 Résultat reporté	17 617,08	021 Virement de la section de fonctionnement	65 939,26
040 Opérations d'ordre entre section	33 350,00	040 Opérations d'ordre entre section	65 000,00
041 Opérations patrimoniales	-	041 Opérations patrimoniales	-
16 Emprunts et dettes assimilées	47 400,00	10 – Dotations et fonds	-
20 Immobilisations incorporelles	2 000,00	13 Subventions d'équipement	151 853,00
21 Immobilisations corporelles	15 000,00	16 Emprunts et dettes assimilées	50 618,00
23 Immobilisations en cours	218 043,18		
45 Opérations pour compte de tiers	75 058,37	45 Opérations pour compte de tiers	75 058,37
Total	**408 468,63**	**Total**	**408 468,63**

M. HUBERT présente le détail des travaux prévus pour 2021 : travaux d'assainissement rue de la Croûte en juin 2021 puis mise en œuvre d'un nouveau programme 2021 - 2022, rue du Mont Abol, rue du Père Briault, rue Edouard Hurel, rue des Sources et rue du Général de Gaulle.

Monsieur le Maire rappelle que le budget est voté par chapitre. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- **d'approuver le budget primitif 2021 pour le budget annexe « assainissement » de PERCY-EN-NORMANDIE.**

4. Budget annexe « lotissement du Chefresne »

A. Compte de gestion 2020 – Lotissement du Chefresne (délibération D-2021-07)

Le compte de gestion laisse apparaître les résultats d'exécution suivants pour l'exercice 2020 (aucune écriture comptable en 2020) :

	Résultat de clôture exercice 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de 2020
Investissement				- €
Fonctionnement		- €		- €
Total		**- €**		**- €**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- **que le compte de gestion du budget annexe « lotissement du Chefresne » dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**
- **d'adopter ce compte de gestion.**
- **de demander la dissolution de ce budget (13002), l'opération « lotissement du Chefresne » étant terminée et soldée depuis fin 2019.**

5. Budget annexe « Energies Nouvelles Renouvelables »

A. Compte de gestion 2020 – Energies Nouvelles Renouvelables (délibération D-2021-08)

Le compte de gestion laisse apparaître les résultats d'exécution suivants pour l'exercice 2020 :

	Résultat de clôture exercice 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de 2020
Investissement	- 13 937,77 €		1 263,46 €	- 12 674,31 €
Fonctionnement	- 27 843,61 €	- €	362,12 €	- 27 481,49 €
Total	- 41 781,38 €	**- €**	1 625,58 €	- 40 155,80 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- **que le compte de gestion du budget annexe « Energies Nouvelles Renouvelables du Chefresne » dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**
- **d'adopter ce compte de gestion.**

B. Compte administratif 2020 – Energies Nouvelles Renouvelables (délibération D-2021-09)

Le compte administratif du budget annexe « Energies Nouvelles Renouvelables » laisse apparaître les résultats d'exécution suivants pour l'exercice 2020 :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	27 843,61 €		13 937,77 €		41 781,38 €	0,00 €
Opération de l'exercice	10 416,88 €	10 779,00 €	6 492,54 €	7 756,00 €	16 909,42 €	18 535,00 €
TOTAUX	**38 260,49 €**	**10 779,00 €**	**20 430,31 €**	**7 756,00 €**	**58 690,80 €**	**18 535,00 €**
Résultats de clôture	27 481,49 €		12 674,31 €		40 155,80 €	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	**38 260,49 €**	**10 779,00 €**	**20 430,31 €**	**7 756,00 €**	**58 690,80 €**	**18 535,00 €**
RESULTAT DEFINITIF	***27 481,49 €***		***12 674,31 €***		***40 155,80 €***	

Mme DEVILLE détaille les résultats du budget pour l'exercice 2020. Après avoir répondu aux questions du Conseil Municipal, M. le Maire sort de la salle et M. JOULAN est élu président de la séance. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- **d'approuver le compte administratif du budget annexe « Energies Nouvelles Renouvelables du Chefresne » pour l'exercice 2020.**

M. le Maire rentre dans la salle et reprend la présidence de la séance.

C. Affectation de résultat – Energies Nouvelles Renouvelables

Les deux sections du budget étant déficitaires, il n'y a pas de résultat à affecter. Les déficits sont repris au budget primitif 2021.

D. Budget primitif 2021– Energies Nouvelles Renouvelables (délibération D-2021-10)

Mme DEVILLE présente le projet de budget primitif 2021 pour le budget annexe « Energies Nouvelles Renouvelables », qui s'établit comme suit (montant hors taxes – en euros) :

Section de fonctionnement			
Dépenses	**Montant en €**	**Recettes**	**Montant en €**
002 Résultat reporté	27 481,49		
011 Charges à caractère général	300,00		
042 Opérations d'ordre entre section	*7 760,00*	*042 Opérations d'ordre entre section*	*750,00*
65 Autres charges de gestion courante	5,00	70 Produits des services	27 196,49
66 Charges financières	2 400,00	74 - Subventions	10 000,00
Total	**37 946,49**	**Total**	**37 946,49**

Section d'investissement (reports + nouveaux crédits)			
Dépenses	**Montant en €**	**Recettes**	**Montant en €**
001 Résultat reporté	12 674,31		
040 Opérations d'ordre entre section	*750,00*	*040 Opérations d'ordre entre section*	*7 760,00*
16 Emprunts et dettes assimilées	6 000,00	16 Emprunts et dettes assimilées	11 664,31
Total	**19 424,31**	**Total**	**19 424,31**

M. SEBIRE demande des précisions sur le montant de l'emprunt restant à rembourser pour financer les travaux de panneaux photovoltaïques : il a été souscrit en 2010 pour 115 000 €, avec une durée de 20 ans. Le capital restant dû au 1er janvier 2021 s'élève à 69 825 €.
Le budget communal versera 10 000 € par an au budget annexe « Energies Nouvelles Renouvelables » afin de solder progressivement le déficit du budget annexe, dû au coût des travaux de réparations des panneaux photovoltaïques (30 000 €) et à l'absence de production électrique, donc de vente d'électricité, pendant plusieurs années en raison du dysfonctionnement des panneaux.

Monsieur le Maire rappelle que le budget est voté par chapitre. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- **d'approuver le budget primitif 2021 pour le budget annexe Energies Nouvelles Renouvelables du Chefresne.**

6. Budget annexe « Lotissement La Cannière »

A. Compte de gestion 2020 – Lotissement La Cannière (délibération D-2021-11)

Le compte de gestion laisse apparaître les résultats d'exécution suivants pour l'exercice 2020 :

	Résultat de clôture exercice 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de 2020
Investissement	- 178 396,80 €		- 41 053,60 €	- 219 450,40 €
Fonctionnement	24 030,30 €	- €	- 0,82 €	24 029,48 €
Total	- 154 366,50 €	- €	- 41 054,42 €	- 195 420,92 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- **que le compte de gestion du budget annexe « Lotissement de la Cannière » dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**
- **d'adopter ce compte de gestion.**

B. Compte administratif 2020 – Lotissement La Cannière (délibération D-2021-12)

Le compte administratif du budget annexe « Lotissement de la Cannière » laisse apparaître les résultats d'exécution suivants pour l'exercice 2020 :

	FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**		**ENSEMBLE**	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	- €	24 030,30 €	178 396,80 €	- €	178 396,80 €	24 030,30 €
Opération de l'exercice	219 451,22 €	219 450,40 €	219 450,40 €	178 396,80 €	438 901,62 €	397 847,20 €
TOTAUX	**219 451,22 €**	**243 480,70 €**	**397 847,20 €**	**178 396,80 €**	**617 298,42 €**	**421 877,50 €**
Résultats de clôture		24 029,48 €	219 450,40 €		195 420,92 €	
Restes à réaliser			- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	**219 451,22 €**	**243 480,70 €**	**397 847,20 €**	**178 396,80 €**	**617 298,42 €**	**421 877,50 €**
RESULTAT DEFINITIF		***24 029,48 €***	***219 450,40 €***		***195 420,92 €***	

Mme DEVILLE détaille les résultats du budget pour l'exercice 2020. Après avoir répondu aux questions du Conseil Municipal, M. le Maire sort de la salle et M. JOULAN est élu président de la séance. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- **d'approuver le compte administratif du budget annexe « Lotissement de la Cannière » pour l'exercice 2020.**

M. le Maire rentre dans la salle et reprend la présidence de la séance.

C. Budget primitif 2021 – Lotissement La Cannière (délibération D-2021-13)

Mme DEVILLE présente le projet de budget primitif 2021 pour le budget annexe « lotissement de la Cannière », qui s'établit comme suit :

Section d'exploitation			
Dépenses	**Montant en €**	**Recettes**	**Montant en €**
011 Charges à caractère général	145 500,00	002 Résultat reporté	24 029,48
042 Opérations d'ordre entre section	*235 000,00*	*042 Opérations d'ordre entre section*	*280 000,00*
65 Autres charges de gestion courante	5,00	70 Produits des services	76 475,52
Total	**380 505,00**	**Total**	**380 505,00**

Section d'investissement (reports + nouveaux crédits)			
Dépenses	**Montant en €**	**Recettes**	**Montant en €**
001 Résultat reporté	219 450,40		
040 Opérations d'ordre entre section	280 000,00	040 Opérations d'ordre entre section	235 000,00
		16 Emprunts et dettes assimilées	264 450,40
Total	**499 450,40**	**Total**	**499 450,40**

M. BARBIER présente le projet d'acquisition du terrain contigu au lotissement actuel, avec un projet d'aménagement réalisé en 2021 et des travaux à programmer pour 2022. Le détail de cette acquisition sera vu lors de la séance de ce jour, après le vote des budgets.

Monsieur le Maire rappelle que le budget est voté par chapitre. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- **d'approuver le budget primitif 2021 pour le budget annexe « lotissement de la Cannière»**

7. Budget principal commune de PERCY-EN-NORMANDIE

M. le Maire présente l'analyse financière rétrospective de la commune.

Présentation de l'évolution des charges réelles depuis 2017

	2017	2018	2019	2020
Charges de personnel (remboursement indemnités journalières déduites)	772 909 €	835 061 €	853 735 €	846 783 €
Contributions et subventions	113 423 €	107 451 €	149 640 €	155 591 €
Autres charges réelles	503 345 €	609 789 €	531 301 €	452 010 €
Charges financières	56 199 €	59 119 €	56 934 €	50 577 €
TOTAL	**1 445 875 €**	**1 611 421 €**	**1 591 610 €**	**1 504 961 €**
Evolution		11%	-1%	-5%

Répartition et évolution des charges

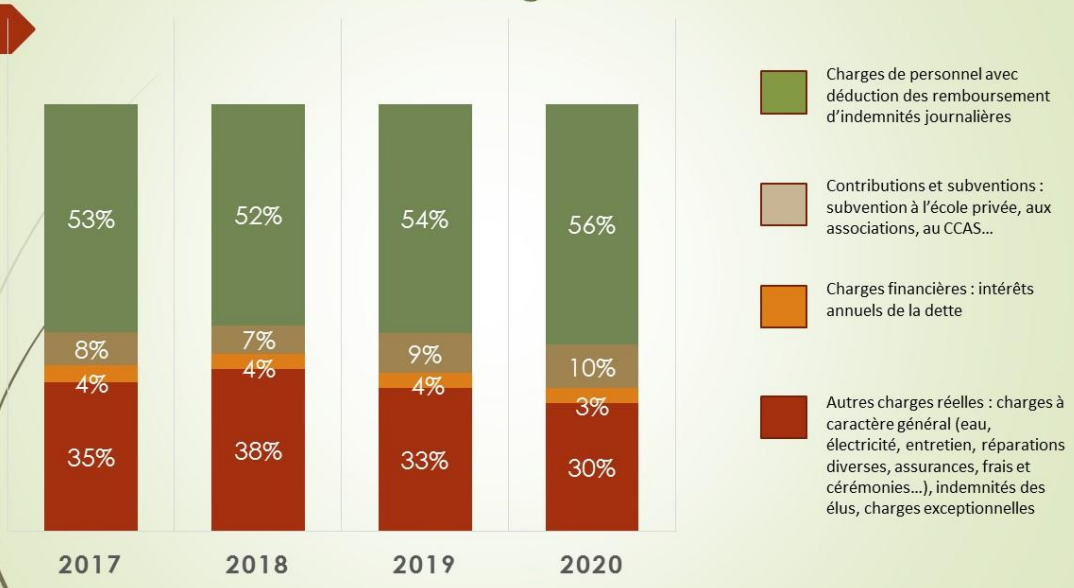

Répartition des charges réelles en 2020

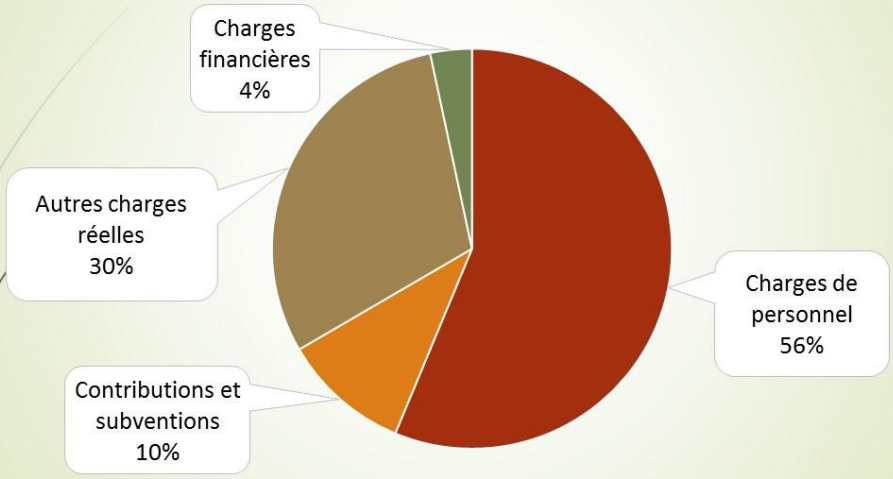

Présentation de l'évolution des produits réels depuis 2017

	2017	2018	2019	2020
Ressources fiscales	678 785 €	742 014 €	756 335 €	785 484 €
DGF et autres dotations	1 077 069 €	1 022 323 €	1 033 717 €	1 074 377 €
Autres produits réels	284 830 €	207 583 €	194 886 €	156 516 €
TOTAL	**2 040 684 €**	**1 971 920 €**	**1 984 938 €**	**2 016 378 €**
Evolution		**-3%**	**1%**	**2%**

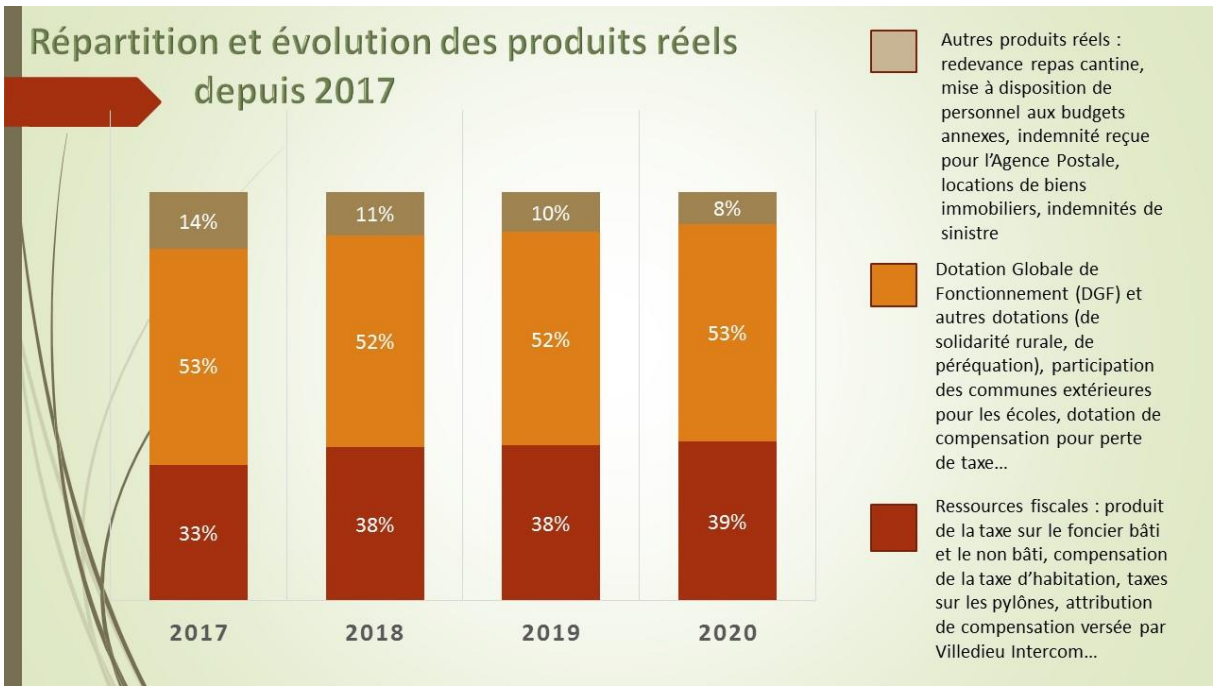
Répartition et évolution des produits réels depuis 2017
14%
53%
33%
11%
52%
38%
10%
52%
38%
8%
53%
39%
2017
2018
2019
2020
Autres produits réels : redevance repas cantine, mise à disposition de personnel aux budgets annexes, indemnité reçue pour l'Agence Postale, locations de biens immobiliers, indemnités de sinistre
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et autres dotations (de solidarité rurale, de péréquation), participation des communes extérieures pour les écoles, dotation de compensation pour perte de taxe…
Ressources fiscales : produit de la taxe sur le foncier bâti et le non bâti, compensation de la taxe d'habitation, taxes sur les pylônes, attribution de compensation versée par Villedieu Intercom…

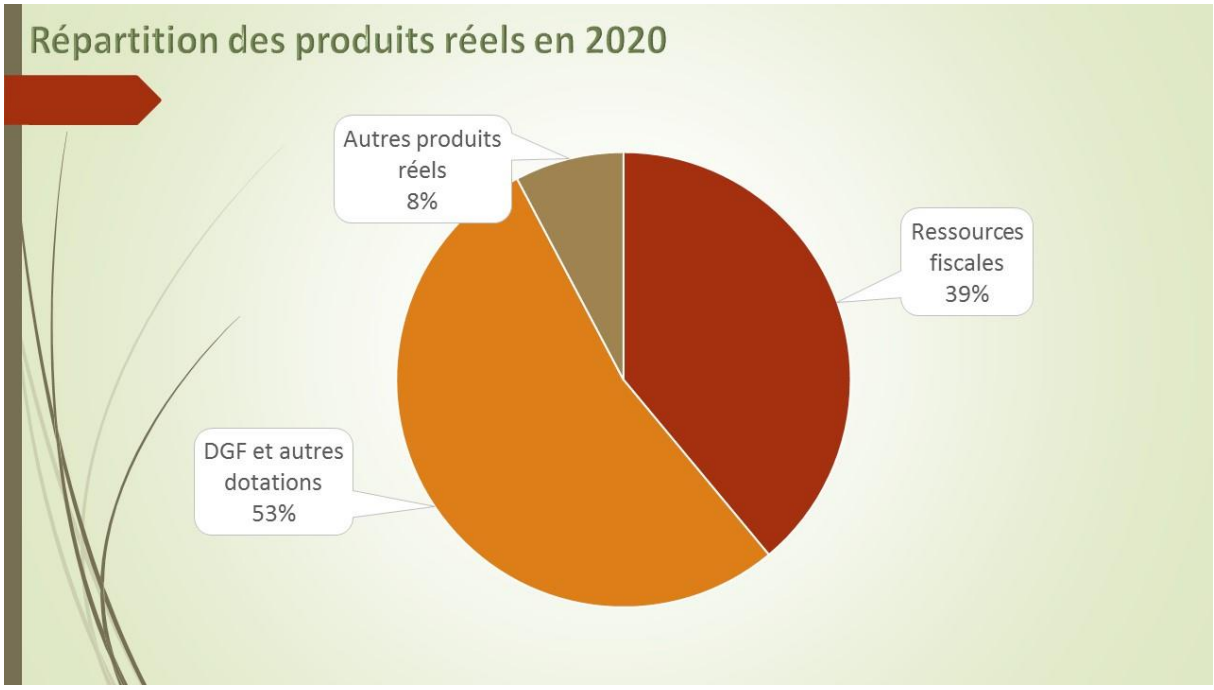
Répartition des produits réels en 2020
Autres produits réels 8%
Ressources fiscales 39%
DGF et autres dotations 53%

La capacité d'autofinancement brut (CAF brute)

Elle se calcule en déduisant les charges de fonctionnement des produits de fonctionnement réels.

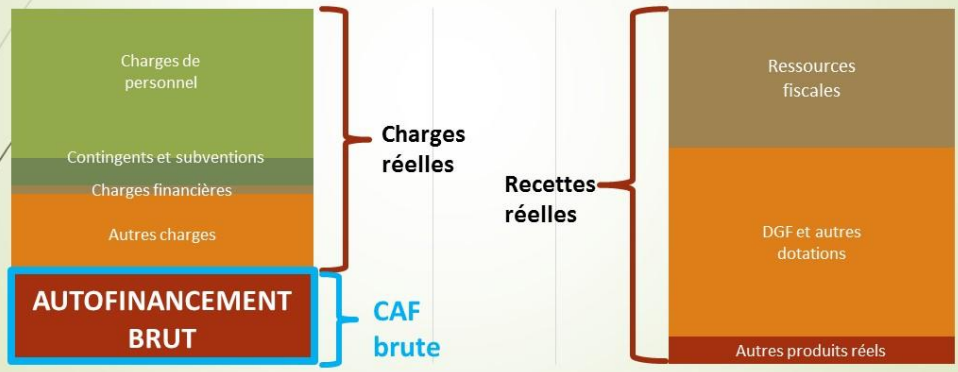

La capacité d'autofinancement brut (CAF brute)

594 808 €	2017	219 € / hab
360 499 €	2018	132 € / hab
393 328 €	2019	145 € / hab
541 417€	2020	188 € / hab

Moyenne nationale pour la strate : 166 € / hab

- L'année 2017 était exceptionnelle en raison de l'encaissement d'une indemnité de sinistre de 100 000 € suite à l'incendie de la salle omnisport.
- La CAF brute s'est dégradée en 2018 en raison des dépenses engagées pour le festival du lait, alors que les recette réelles sont revenues à un niveau habituel.
- Le niveau de CAF de 2019 reflète une situation « habituelle » tandis que celui de 2020 s'est trouvé amélioré par le ralentissement d'activité dû au COVID, qui s'est traduit par une baisse forcée de dépenses .

Capacité d'autofinancement nette (CAF nette)

Elle se calcule en déduisant de l'autofinancement brut la charge obligatoire de remboursement du capital de la dette.

354 750€	2017	130 €/hab	Moyenne nationale pour la strate : 94 € / hab
65 729 €	2018	24 € / hab	
93 552 €	2019	34 € / hab	
205 816€	2020	76 € / hab	

- L'autofinancement net doit être positif, signe que le maintien des équipements et le développement de la collectivité ne dépendent pas exclusivement des subventions (DETR, DSIL, contrat de territoire…) et des emprunts.
- La forte diminution de la CAF nette entre 2017 et 2018 s'explique non seulement par la baisse de la CAF brute mais aussi par la hausse du remboursement du capital de dette, suite à l'emprunt de 930 000 € contracté en 2017.

L'évolution de la dette communale

Les données sont celles de la dette du budget principal de la commune.

Encours	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Intérêts de l'exercice	67 567 €	56 194 €	59 120 €	56 934 €	50 577 €	44 937 €	38 929 €	32 978 €	28 560 €	24 084 €	19 990 €
Capital de l'exercice	284 659 €	254 046 €	294 769 €	299 776 €	305 601 €	309 981 €	302 260 €	271 364 €	275 190 €	267 915 €	237 982 €
Annuité de l'exercice	352 226 €	310 240 €	353 889 €	356 710 €	356 178 €	354 919 €	341 190 €	304 343 €	303 750 €	291 999 €	257 972 €
Capital emprunté durant l'exercice	400 000 €	930 000 €	350 000 €	-	180 000 €	300 000 €					
Encours de la dette = capital restant dû au 31/12	2 575 268 €	3 251 221 €	3 306 452 €	3 006 676 €	2 881 076 €	2 871 094 €	2 568 834 €	2 297 470 €	2 022 279 €	1 754 365 €	1 516 383 €

L'annuité de la dette par habitant

- 114 € • 2017
- 130 € • 2018
- 131€ • 2019
- 131 € • 2020

Moyenne nationale pour la strate : 95 € / hab

- L'annuité de la dette par habitant de Percy-en-Normandie est plus élevée que la moyenne, ce qui traduit une insuffisance de recettes propres, notamment fiscales.

La capacité de désendettement de Percy-en-Normandie

Cet indicateur (dette au 31/12 rapportée à la CAF brute) répond à la question :
en combien d'années une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute ?

- Moins de 8 ans = zone verte
- Entre 8 et 11 ans = zone médiane
- Entre 11 et 15 ans = zone orange
- Plus de 15 ans = zone rouge

2017	5,47 ans
2018	9,17 ans
2019	7,64 ans
2020	5,63 ans

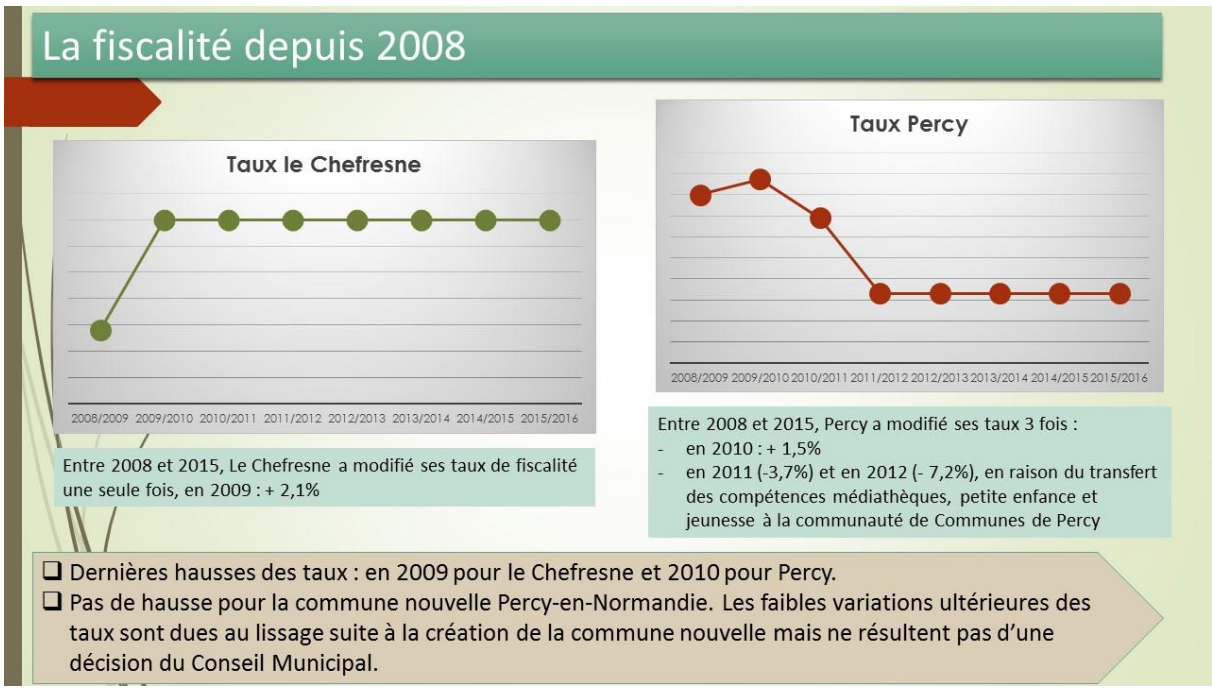

A. Compte de gestion 2020 - Commune de Percy-en-Normandie (délibération D-2021-14)

Le compte de gestion laisse apparaître les résultats d'exécution suivants pour l'exercice 2020 :

	Résultat de clôture exercice 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de 2020
Investissement	- 608 247,29 €		199 417,60 €	- 408 829,69 €
Fonctionnement	1 112 881,21 €	790 930,77 €	473 604,41 €	795 554,85 €
Total	504 633,92 €	790 930,77 €	673 022,01 €	386 725,16 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- **que le compte de gestion du budget principal « Commune de Percy-en-Normandie » dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**
- **d'adopter ce compte de gestion.**

B. Compte administratif 2020 – Commune de PERCY-EN-NORMANDIE (délibération D-2021-15)

Mme DEVILLE, adjointe au maire en charge des finances, détaille les résultats du budget de la commune de PERCY-EN-NORMANDIE pour l'exercice 2020, par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement. Après avoir répondu aux questions du Conseil Municipal, M. le Maire sort de la salle et M. JOULAN est élu président de la séance.

Le compte administratif laisse apparaître les résultats d'exécution suivants pour l'exercice 2020 :

Budget principal Commune	**FONCTIONNEMENT**		**INVESTISSEMENT**		**ENSEMBLE**	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		321 950,44 €	608 247,29 €		608 247,29 €	321 950,44 €
Opération de l'exercice	1 558 456,38 €	2 032 060,79 €	971 002,03 €	1 170 419,63 €	2 529 458,41 €	3 202 480,42 €
TOTAUX	**1 558 456,38 €**	**2 354 011,23 €**	**1 579 249,32 €**	**1 170 419,63 €**	**3 137 705,70 €**	**3 524 430,86 €**
Résultats de clôture		795 554,85 €	408 829,69 €	- €		386 725,16 €
Restes à réaliser			200 842,24 €	139 971,90 €	200 842,24 €	139 971,90 €
TOTAUX CUMULES	**1 558 456,38 €**	**2 354 011,23 €**	**1 780 091,56 €**	**1 310 391,53 €**	**3 338 547,94 €**	**3 664 402,76 €**
Résultat définitif		***795 554,85 €***	469 700,03 €	- €		***325 854,82 €***

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- **d'approuver le compte administratif du budget principal de la Commune de Percy-en-Normandie pour l'exercice 2020.**

M. le Maire rentre dans la salle et reprend la présidence de la séance.

C. Affectation de résultat du budget communal de Percy-en-Normandie (délibération D-2021-16)

Mme DEVILLE présente la proposition d'affectation des résultats 2020 du budget principal de la commune de PERCY-EN-NORMANDIE :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations exercice 2020	1 558 456,38 €	2 032 060,79 €	473 604,41 €
Résultat antérieur reporté (ligne 002)		321 950,44 €	321 950,44 €
TOTAUX (solde = résultat de clôture à affecter)	**1 558 456,38 €**	**2 354 011,23 €**	**795 554,85 €**

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations exercice 2020	971 002,03 €	1 170 419,63 €	199 417,60 €
Résultat antérieur reporté (ligne 001)	608 247,29 €		- 608 247,29 €
Solde avant prise en compte des restes à réaliser	**1 579 249,32 €**	**1 170 419,63 €**	**- 408 829,69 €**
Restes à réaliser	200 842,24 €	139 971,90 €	- 60 870,34 €
TOTAUX (y compris les restes à réaliser)	**1 780 091,56 €**	**1 310 391,53 €**	**- 469 700,03 €**

Il est proposé l'affectation définitive suivante des résultats 2020 du budget principal de la commune :

	Montant
Affectation à l'investissement (1068)	469 700,03 €
Report en fonctionnement (002)	325 854,82 €
TOTAL	***795 554,85 €***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2311-5 et R 2311-13,
Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu les résultats du compte administratif et du compte de gestion pour l'exercice 2020,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- **d'affecter la somme de 469 700,03 € à la section d'investissement (article 1068) et de reporter la somme de 325 854,82 € en section de fonctionnement (article 002) du budget 2021**

D. Taux d'imposition 2021 (délibération D-2021-17)

La dernière augmentation des taux d'imposition communaux date de 2010 (+ 1.5%) et avait été suivi par deux années de diminution de la fiscalité, en 2011 (- 3,7%) et 2012 (- 7.2%) pour compenser la baisse de charges du au transfert des compétences médiathèque, petite enfance et jeunesse à la communauté de communes du canton de Percy. Depuis lors, la commune a développé de nouveaux services aux habitants (Agence postale communale, 4ème classe en maternelle, animations évènementielles…), a investi pour améliorer son patrimoine (école primaire Maupas, salle omnisports, voirie à la Monnerie et en campagne, réseaux d'assainissement, lotissement d'habitation…). Depuis 2016, la commune ne maîtrise plus le taux de Cotisation Foncière des Entreprises, dont le produit a été transféré à Villedieu Intercom, ni depuis 2020 celui de la taxe d'habitation (TH), gelé à son niveau de 2019 en raison de la réforme de la taxe d'habitation.

A compter de 2021, la commune bénéficie, à titre de compensation pour la suppression de la TH, de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Aussi, le taux de référence de Foncier Bâti 2021, est égal à la somme du taux de Foncier Bâti communal 2020 (10,60%) et du taux de Foncier Bâti du Département en 2020 (21.42 %), soit 32.02%.

Afin de pouvoir continuer à aménager la commune et proposer des services aux habitants sans endetter excessivement la commune, M. le Maire propose d'augmenter les taux d'imposition communaux de 10 % en 2021.

	Taux de référence 2021	Coefficient de variation proportionnelle	Taux votés pour 2021
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	32,02 %	1,1	35,22 %
Taxe sur le foncier non bâti (TFB)	21,45 %	1,1	23,60 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- **que les taux d'imposition 2021 de la commune nouvelle PERCY-EN-NORMANDIE sont les suivants :**

	Taux 2021
Taxe foncière (bâti)	35,22 %
Taxe foncière (non bâti)	23,60 %

E. Autorisations de programme accessibilité du cimetière et rénovation église de Percy (délibération D-2021-18)

Mme DEVILLE propose au Conseil Municipal de voter des autorisations de programme pour 2 opérations : l'accessibilité du cimetière de Percy et la rénovation de l'église de Percy (tranche 2). Le mécanisme des autorisations de programme (AP) et crédits de paiements (CP) permet de répartir sur plusieurs exercices comptables les crédits à ouvrir pour financer la totalité d'une opération qui sera réalisée sur plusieurs années. Cela évite d'inscrire au budget dès la première année la totalité du coût de l'opération, ce qui gonflerait artificiellement le budget.

N° AP	Libellé	Crédits paiements 2021	Crédits paiements 2022	Montant de l'AP
AP 25	Aménagement du cimetière de Percy	14 000 €	219 000 €	233 000 €
AP 28	Rénovation de l'église de Percy - tranche 2	50 000 €	273 500 €	323 500 €

Plusieurs conseillers demandant des précisions concernant le projet d'aménagement et mise en accessibilité du cimetière, qui n'a pas encore été vu en commission. S'agissant d'un projet qui dépend du programme 9 transversal, il est décidé de créer un groupe de travail spécifique sur ce thème. Ce groupe est composé de :

- Régis BARBIER
- Brigitte DESDEVISES
- Marie-Angèle DEVILLE
- Denis HUBERT
- Jean-Pierre JOULAN
- Serge LENEVEU
- Yohan LEROUTIER
- Eliane LETOUSEY
- Nicolas SEBIRE.
-

Mme POTIN et M. GOFFROY demandent des précisions sur le mécanisme des autorisations de programme et crédits de paiement, leur intérêt, le découpage par exercice. Mme BLANCHET en détaille le « mode d'emploi ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-1, L.2311-3 et R.2311-9,
Vu l'article L263-8 du code des juridictions financières partant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,
Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,
Vu l'instruction codificatrice M14,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- **de voter les montants suivants d'autorisation de programme (AP) et de crédits de paiement (CP) :**

N° AP	Libellé	Crédits paiements 2021	Crédits paiements 2022	Montant de l'AP
AP 25	Accessibilité cimetière de Percy	14 000 €	219 000 €	233 000 €
AP 28	Rénovation de l'église de Percy - tranche 2	50 000 €	273 500 €	323 500 €

- **d'autoriser le Maire, jusqu'à l'adoption des budgets des exercices correspondants, à liquider et mandater les dépenses correspondant aux crédits de paiement annuels indiqués dans le tableau ci-dessus.**
- **de financer cette autorisation de programme par FCTVA, emprunt, subventions et autofinancement.**

F. Budget primitif 2021 – Commune de PERCY-EN-NORMANDIE (délibération D-2021-19)

Mme DEVILLE présente le projet de budget primitif 2021 pour la Commune de Percy-en-Normandie qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement			
Dépenses	**Montant**	**Recettes**	**Montant**
011 - Charges à caractère général	465 970,00 €	002 - Résultat reporté	325 854,82 €
012- Charges de personnel	887 885,00 €	013 - Atténuations de charges	6 000,00 €
014 - Atténuations de produits	3 000,00 €	*042 - Opérations d'ordre entre section*	- €
022 - Dépenses imprévues	22 650,00 €	70 - Produits des services	142 100,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	*568 389,82 €*	73 - Impôts et taxes	772 900,00 €
042 - Opérations d'ordre entre section	*54 050,00 €*	74 - Dotations et participations	1 027 550,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	240 460,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	17 250,00 €
66 - Charges financières	49 000,00 €	76 - Produits financiers	- €
67 - Charges exceptionnelles	500,00 €	77 - Produits exceptionnels	250,00 €
Total	**2 291 904,82 €**	**Total**	**2 291 904,82 €**

	Section d'investissement (montant = restes à réaliser + propositions nouvelles)			
	Dépenses	**Montant**	**Recettes**	**Montant**
Chapitres sans opération	• 001 – Déficit d'investissement reporté	408 829,69 €	• *021 : Virement de la section de fonctionnement*	549 339,82 €
	• 020 - Dépenses imprévues :	48 389,82 €	• *024 – Cession*	2 000,00 €
	• *040 – Opérations d'ordre entre section :*	- €	• *040 – Opérations d'ordre entre section*	54 050,00 €
	• *041 – Opération d'ordre à l'intérieur de la section*	2 400,00 €	• *041 – Opération d'ordre à l'intérieur de la section*	2 400,00 €
	• *13 – Subventions d'investissement*	- €	• 10- Dotations, fonds divers	528 950,03 €
	• 16 - Emprunts et dettes assimilées	320 000,00 €	• 16 - Emprunts et dettes assimilées	300 000,00 €
Opérations d'équipement	10- Matériels et petits travaux cantine et écoles	16 319,36 €	10- Matériels et petits travaux cantine et écoles	6 300,00 €
	11 - Matériel services municipaux	45 517,69 €	11 - Matériel services municipaux	934,00 €
	12 - Matériels et travaux jeux et sportif	10 374,00 €	12 - Matériels et travaux jeux et sportif	
	13- Travaux sur divers bâtiments	25 188,52 €	13- Travaux sur divers bâtiments	5 664,40 €
	15- Rénovation de la mairie	78 235,62 €	15- Rénovation de la mairie	5 481,00 €

16 – Travaux groupe scolaire Maupas	9 200,00 €		
18 - Rénovation salle omnisports	2 500,00 €		
20 – Voirie rurale	232 812,76 €		
21 – Voiries diverses	38 856,04 €	21 – Voiries diverses	3 255,70 €
24 – Travaux voirie quartier la Monnerie	- €	24 – Travaux voirie quartier la Monnerie	66 411,80 €
25 - Cimetière	32 930,00 €	25 - Cimetière	10 770,00 €
26 – Rénovations réseaux eaux pluviales	162 270,68 €	26 – Rénovations réseaux eaux pluviales	24 102,00 €
27 - Rue de la Gièze	15 046,55 €	27 - Rue de la Gièze	15 044,00 €
28 - Eglise de Percy	80 091,02 €	28 - Eglise de Percy	8 309,00 €
29- Eclairage public	54 050,00 €		
Total	**1 583 011,75 €**	**Total**	**1 583 011,75 €**

Des échanges ont lieu sur la mise en accessibilité de l'étage de la mairie de Percy, notamment pour l'escalier central, ainsi que l'acoustique de la salle des mariages.

Enfin, Mme DEVILLE rappelle que le budget est voté par chapitre en fonctionnement et par chapitre avec opération en investissement. Elle rappelle aussi que le Conseil Municipal a voté le 08 décembre 2020 une délibération autorisant M. le Maire à liquider des dépenses d'investissement dans la limite des crédits votés et s'est engagé à réinscrire ces crédits au budget 2021. Or certains crédits votés à cette occasion ne sont plus utiles compte tenu des choix budgétaires effectués et sont à annuler.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- **que les crédits ci-dessous, votés par délibération n°D-2020-02 du 08 décembre 2020, sont annulés :**

Affectation des crédits	Montant de l'autorisation	Crédits à annuler	Reste inscrits au budget
Opération 13 - Travaux sur bâtiments communaux	**5 000 €**		
Article 21318- Autres bâtiments publics	5 000 €	2 600 €	2 400 €

- **d'approuver le budget primitif 2021 pour la Commune de de PERCY-EN-NORMANDIE tel que présenté ci-dessus.**

8. Finances – Subvention 2021 au budget CCAS de Percy-en-Normandie (délibération 2021-20)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- **que la commune de PERCY-EN-NORMANDIE versera pour l'année 2021 une subvention de 13 500 € au budget principal du CCAS afin de lui permettre de financer ses activités ;**
- **d'imputer cette subvention à l'article 657362 du budget 2021 de la Commune.**

9. Finances - tarif de restauration scolaire (délibération 2021-21)

Mme DEVILLE rappelle que les tarifs de la restauration scolaire n'ont pas été modifiés depuis septembre 2016. Elle propose de les maintenir au même niveau mais d'adapter l'intitulé du tarif « enseignants » car d'autres adultes que des enseignants bénéficient du service de restauration scolaire, notamment du personnel communal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- **de fixer comme suit les tarifs pour la restauration scolaire, à compter de la date d'effet de la présente délibération :**

Restauration scolaire	Prix par repas
Ecole maternelle	3,55 €
Ecole primaire	3,95 €
Personnel éducation nationale et communal - stagiaires	5,19 €
Repas allergie – P.A.I.	1,56 €

Le tarif « repas allergie – PAI », est destiné aux enfants qui apportent leur repas en raison d'une allergie alimentaire (gluten par exemple).

10. Finances - avenant à la convention 2020-2022 avec l'école Sainte Marie pour la participation financière aux frais de fonctionnement (délibération 2021-22)

M. le Maire rappelle que lors de sa séance du 10 décembre 2019, le Conseil Municipal a décidé de de fixer le coût moyen par élève des écoles publiques de PERCY-EN-NORMANDIE à 1 130 € pour l'école maternelle et 496 € pour l'école élémentaire à partir du 1er janvier 2020 et de signer avec l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) de l'Ecole Sainte-Marie de PERCY, sis 20 avenue Bradley à PERCY-EN-NORMANDIE, une convention définissant les modalités de versement de la participation financière communale à l'école privée Sainte-Marie de PERCY, pour la période du 1er janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2022.

Selon cette convention, le montant annuel versée à l'école Sainte-Marie varie chaque année selon le calcul des effectifs de l'école à la rentrée scolaire. M. le Maire a proposé à l'OGEC de fixer à 80 000 € le montant de la participation communale pour les années 2021, 2022 et 2023, afin que chacune des 2 parties bénéficie d'une visibilité financière sur cette somme pendant 3 ans. L'OGEC a accepté cette proposition, qui doit être validée par un avenant à la convention.

M. le Maire note l'effort de l'OGEC Sainte-Marie, qui est d'accord pour limiter la subvention perçue à 80 000 €, alors qu'avec le calcul actuel, la subvention est supérieure à ce montant et remercie l'OGEC. A l'inverse, si les effectifs de l'école privée chute et que ceux de l'école augmentent, la subvention est maintenue au même niveau, ce qui sécurise les finances de l'école privée. Un bilan sera fait dans 3 ans pour un nouveau calcul de la subvention.

La volonté de la municipalité est bien de continuer à soutenir l'école privée, qu'il ne faut pas mettre en péril car son dynamisme participe à celui de la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- **que la participation communale aux frais de fonctionnement de l'école privée Sainte-Marie de PERCY soit fixée pour 2021, 2022 et 2023, à 80 000 € et ne soit plus calculée selon les effectifs constatés à la rentrée scolaire,**
- **que la convention signée entre la commune de PERCY-EN-NORMANDIE et l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique de l'Ecole Sainte-Marie de PERCY, sis 20 avenue Bradley à PERCY-EN-NORMANDIE fera l'objet d'un avenant n°1 formalisant cette décision,**
- **d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer cette convention.**

11. Ressources humaines - Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel - Délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche (délibération 2021-23)

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26.

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

Vu le Code des assurances.

Vu le Code de la commande publique.

M. le Maire expose :

- L'opportunité pour la ville de PERCY-EN-NORMANDIE de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale la Manche peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.
- Que notre collectivité adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2021 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R2124-3 du Code de la commande publique.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- **Que le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche est habilité à souscrire pour le compte de la ville de PERCY-EN-NORMANDIE des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.**
- **Que ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :**
  - **<u>Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL :</u>**
    - **Décès**
    - **Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS)**
    - **Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.**
  - **<u>Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou agents non titulaires de droit public :</u>**
    - **Accidents du travail - Maladies professionnelles**
    - **Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.**
- **Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la ville de PERCY-EN-NORMANDIE une ou plusieurs formules.**
- **Que ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :**
  - **Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1er janvier 2022**
  - **Régime du contrat : Capitalisation**

12. <u>Voirie - Aménagement du réseau d'éclairage public rue du Général Allix avec le SDEM 50 (APS 393 162) (délibération 2021-24)</u>

Le SDEM a informé la commune de PERCY-EN-NORMANDIE qu'il a pour projet de renforcer le réseau électrique rue du Général Allix, avec une mise en souterrain du réseau. L'opération de sécurisation du réseau électrique est prise en charge financièrement par le SDEM. Celui-ci propose d'en profiter pour refaire un éclairage public neuf, en remplaça0nt les 2 luminaires existants et en complétant pour poser 6 mâts avec lanterne LED.

La participation demandée à la commune est la suivante :

APS n° : 393162

Travaux neuf	Montant des travaux (HT)	Financement SDEM50	Participation de votre collectivité
Mise en place d'environ 6 ensembles « Irridium » de chez PHILIPS. Prise en charge du SDEM50 de 40% plafonnée à 900€ par luminaire installé[1]	16 000 €	5 400 €	10 600 €
Mise en place d'un nouveau réseau d'éclairage public sous fourreau. Prise en charge du SDEM50 de 40%[1]	12 000 €	4 800 €	7 200 €

Total des travaux du réseau éclairage public	Montant total des travaux (HT)	Financement SDEM50	Participation de votre collectivité
Total des travaux du réseau éclairage public pris en charge par le SDEM50 et participation de la collectivité.	28 000 €	10 200 €	17 800 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- **D'aménager le réseau d'éclairage public rue du Général Allix à Percy (APS 393 162),**
- **de demander au SDEM que les travaux soient achevés pour fin 2022,**
- **d'accepter de verser au SDEM une participation financière de 17 800 € (montants prévisionnels – susceptibles d'être modifiés) en s'engageant à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,**
- **de rembourser les frais engagés par le SDEM si aucune suite n'est donnée au projet,**
- **donner pouvoir au Maire ou à son représentant pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.**

13. Voirie - Acquisition de parcelles AB 581 et ZD 128 - Village de la Cannière (délibération 2021-25)

M. le Maire rappelle que le projet d'ensemble d'aménagement du lotissement de la Cannière s'étend sur des parcelles qui pour l'instant n'appartiennent pas à la commune.

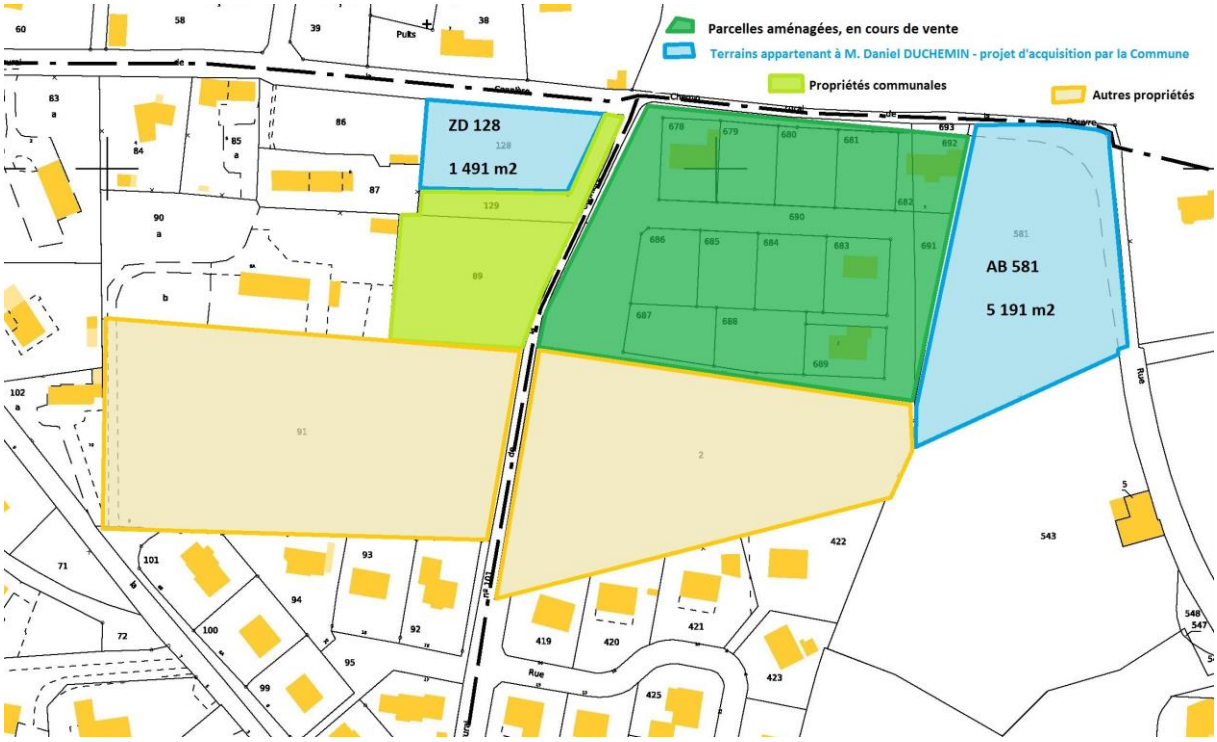

Or M. Daniel DUCHEMIN, propriétaire des parcelles AB 581 et ZD 128, souhaite les céder à la commune au prix de 9 € le mètre carré.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- **d'acheter les parcelles AB 581 et ZD 128, appartenant à M. Daniel DUCHEMIN, demeurant à la Voisinière à Percy-en-Normandie, au prix de 9 € le m² ;**
- **que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur, la commune de Percy-en-Normandie ;**

- **de charger M. le Maire de faire dresser l'acte relatif à cette opération chez un notaire et de l'autoriser, lui ou son représentant, à signer l'acte afférent à cette acquisition en tant que représentant de la Commune.**

14. Affaires sociales - Désignation de représentants auprès du SAG de Percy (Secteur d'Action gérontologique) (délibération 2021-26)

Suite aux dernières élections municipales et dans le cadre des statuts de l'association du SAG (Secteur d'Action Gérontologique) du territoire de Percy, M. le Maire propose au Conseil de désigner 3 membres pour représenter la commune au Conseil d'Administration du SAG.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- **De désigner comme représentants du conseil municipal de PERCY-EN-NORMANDIE au conseil d'administration de l'association « Secteur d'Action Gérontologique de PERCY » Mesdames Brigitte DESDEVISES, Nadine FOUCHARD et Marie-Angèle DEVILLE.**

15. Questions diverses

- ***Vaccination COVID***

Une campagne mobile de vaccination COVID destinées aux personnes de plus de 75 ans, ne pouvant se rendre dans un centre de vaccination, aura lieu à Percy le 09 avril et est destinée aux habitants de Percy et du canton. Toutes les résidents et personnel soignant de l'EHPAD des Eglantineset de la résidence autonomieSaint-Michel ont été vaccinés (seconde dose à la résidence mercredi 17 mars 2021).

- ***Fibre optique en campagne***

M. LENEVEU souhaite savoir s'il va y avoir une avancée pour la fibre optique en campagne. M. VARIN lui répond que ce sera vraisemblablement pour 2026, à la fin de la seconde tranche de travaux de fibre optique. Pour Percy, le déploiement des grnads opérateurs pour les foyers raccordés à la fibre aura lieu à partir de juin 2021. En zone non desservie, la solution est pour l'instant une deuxième box qui capte par satellite.

- ***Lige électrique affaisée***

M. DUMONT signale une ligne électrique qui s'afaisse en campagne et gêne le passage des engins agricoles dans les champs, en raison d'un poteau qui penche. M. HUBERT ira constater sur place et remontera le problème au SDEM 50.

- ***Abris à hérisson***

Mme DEVILLE signale que 2 abris à hérissons ont été installés dans le secteur des écoles, en partenariat avec l'association les Goélands, à l'occasion d'une animation pédagogique. Un autre abri a été installé à la station d'épuration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.

******